

Index AI : PRE01/162/2013  
01 April 2013

## Koweït. Reprise regrettable des exécutions

L'exécution de trois hommes au Koweït, lundi 1er avril au matin, témoigne d'un réel recul dans cette région du monde, où de nombreux pays font preuve d'un mépris choquant pour le droit à la vie.

« Il s'agit des premières exécutions au Koweït depuis 2007 et d'un revers déplorable pour les droits humains dans ce pays », a déclaré Ann Harrison, directrice adjointe du programme Moyen-Orient et Afrique du Nord d'Amnesty International.

« Dans une région du monde où les exécutions sont malheureusement monnaie courante, le Koweït donnait, en refusant d'exécuter des condamnés pendant près de six ans, une lueur d'espoir. Cette lueur s'est éteinte lundi. Nous déplorons cette reprise des exécutions, quels que soient les crimes pour lesquels ces personnes ont été condamnées à mort. »

« Il faut que les autorités du Koweït empêchent toute nouvelle exécution, qu'elles commuent toutes les condamnations à mort et que la législation soit modifiée en vue d'exclure ce châtement le plus ultime. » Les trois hommes exécutés avaient été reconnus coupables de meurtre. L'un était pakistanais, l'autre saoudien et le troisième était un *bidun* (Arabe apatride), une des minorités du pays. Selon certaines informations diffusées dans les médias, il était prévu que ces exécutions soient diffusées en direct à la télévision, mais cela ne semble pas avoir été le cas.

Plus de 44 personnes se trouveraient actuellement dans le quartier des condamnés à mort au Koweït. Quatre pays - l'Arabie saoudite, l'Irak, l'Iran et le Yémen – procèdent à 99 % des exécutions qui ont lieu dans cette région du monde.

« En exécutant ces personnes, le Koweït a choisi de suivre le groupe minoritaire des pays qui dans la région et dans le monde procède encore à des exécutions. »

Amnesty International est opposée en toutes circonstances et sans la moindre exception à la peine capitale, qui constitue le châtement le plus cruel, inhumain et dégradant qui soit, ainsi qu'une violation du droit à la vie.

Plus des deux tiers des pays du monde ont maintenant aboli la peine de mort dans leur législation ou en pratique.